

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 18

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 48.

Lausanne, le 28 Septembre 1877.

XXII^e Année

SOMMAIRE. — Société des officiers suisses. Rapport du Comité central sur la marche de la Société en 1876 et 1877. — Rassemblement de troupes Ve division (*suite*).

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES

Rapport du Comité central sur la marche de la Société en 1876 et 1877¹.

Monsieur le Président et Messieurs les officiers.

L'article 10 de nos statuts, 2^{me} alinéa, s'exprime ainsi :

« Le rapporteur fait, à l'assemblée des délégués, dans son assemblée générale ordinaire, un rapport sommaire ayant pour objet : »

a/ La marche et l'activité de la société et des sections, tant au point de vue militaire qu'au point de vue administratif ;

b/ Les faits et les questions militaires intéressant la société.

Enfin le rapporteur présente au préavis du comité les questions qui doivent être soumises à la réunion des délégués.

Pour remplir cette tâche de la manière la plus logique possible et sans vous présenter un travail trop long, je compte dire :

1^o Quelques mots sur les faits de l'ordre militaire en Suisse qui sont de nature à intéresser notre société.

2^o Vous parler des travaux du Comité central.

3^o Vous donner le résumé de l'activité des sections pendant cette dernière période de deux ans.

4^o Enfin, nous conclurons par l'exposé des questions que le Comité central a décidé de mettre en discussion par vous et par quelques appréciations sur l'avenir de notre société.

§ I.

Disons immédiatement que nous n'avons pas à signaler de nouveaux événements militaires en Suisse, qui intéressent notre société.

Les guerres d'Orient se sont heureusement assez localisées pour que notre petit pays n'ait pas eu à s'en préoccuper et que tous nos vœux sont pour qu'il continue à en être ainsi.

En Suisse nous devons cependant signaler la nouvelle organisation militaire qui, quoiqu'elle date du 13 novembre 1874 et ait déjà été en application lors de notre réunion de Frauenfeld, en juillet 1875, n'est pas sans avoir eu pendant ces deux dernières années une très grande influence sur la position de notre société.

En effet, notre organisation en divisions territoriales nouvelles a fait naître l'idée de grouper notre société en sections divisionnaires.

¹ Lu à l'assemblée générale des délégués du 11 août 1877, par M. le lieut.-colonel Lochmann, rapporteur.